



SECRETARIAT

AS/Per (2020) CB 08

7 décembre 2020

A l'attention des membres de la Commission permanente

Carnet de bord de la réunion tenue par vidéoconférence le 4 décembre 2020

La **Commission permanente**, réunie le 4 décembre 2020 par vidéoconférence, sous la présidence de M. Rik Daems, Président de l'Assemblée :

- a ratifié les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par les délégations du Danemark et de la Pologne ;
- a approuvé un changement dans la composition d'une commission de l'Assemblée ;
- a approuvé le procès-verbal de la réunion de la Commission permanente qui s'est tenue le 20 novembre 2020 ;
- a adopté les textes suivants au nom de l'Assemblée :

Résolution 2353 (2020)

Recommandation 2190 (2020)

Résolution 2354 (2020)

Recommandation 2191 (2020)

Résolution 2355 (2020)

Recommandation 2192 (2020)

Résolution 2356 (2020)

Soutenir les personnes atteintes d'autisme et leurs familles

Une tutelle efficace pour les enfants migrants non accompagnés et séparés

Une tutelle efficace pour les enfants migrants non accompagnés et séparés

Immigration d'investisseurs

Immigration d'investisseurs

Droits et obligations des ONG venant en aide aux réfugiés et aux migrants en Europe

Droits et obligations des ONG venant en aide aux réfugiés et aux migrants en Europe

- a décidé de tenir sa prochaine réunion le 19 mars 2021 (lieu à confirmer).

Alfred Sixto, Kateryna Gayevska

Copie aux :

Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
Directrice et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe
Directrice du bureau de la Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe